



vente immobiliere D UN BIEN Hérité

Par lamotte, le 05/02/2010 à 09:42

si un des enfants refuse la baisse du prix d un bien, alors qu elle n a droit qu a la part de sa mère, peut elle faire annuler la vente, nous sommes 7 enfants, 2 nés d 1 premier mariage de notre mère, et 5 d un second mariage, nos parents ont acheté une maison, notre père décédé il y a 30ans et notre mère en 2007, nous avons mis la maison en vente, ne parvenant pas à la vendre 6 des enfants ont donné leur accord pour baisser le prix, un des enfants issu du premier mariage de notre mère, qui n 'hérite donc que de la part de notre mère, peut elle empêcher la vente de la maison?

notre soeur ainée peut elle s opposer à la vente de cette maison, du fait que nous avons baissé le prix de vente